



VISITE DU DAPA

En visite sur Gradignan et Bordeaux le 17 mars dernier, dans le cadre du « plan d'accompagnement » mis en place par la DAP auprès du centre pénitentiaire et de l'antenne locale du SPIP, M. Donard, le DAPA, a souhaité rencontrer les Organisations Syndicales.

Celles du Milieu Ouvert de Bordeaux ont été reçues en fin d'après-midi par M. Donard, accompagné de l'adjoint à la Directrice Interrégionale et le Cheffe du DPIPFR ; La Direction du SPIP était représentée par la DFSPIP adjointe.

Après avoir pu recueillir un certain nombre d'éléments d'informations permettant de mieux comprendre la démarche de l'administration vis-à-vis des services concernés, les représentants syndicaux, qui ont pris acte que le plan de suivi qui serait proposé concernerait principalement l'encadrement du SPIP, ont pu faire valoir leurs observations quant aux causes du mal-être professionnel ressenti par une grande partie des personnels.

Pour sa part, **FO Justice CPIP** a d'abord souhaité souligner, au-delà des réelles difficultés en terme de ressources humaines, l'iniquité de traitement des CPIP dans la répartition des diverses permanences: effectivement, et malgré les dénégations de l'adjointe au DFSPIP (et – mais est-ce étonnant ? – les protestations du SNEPAP-FSU), démonstration a été faite que deux agents ayant le même temps de travail au SPIP de la Gironde pouvaient avoir un nombre de permanences annuelles allant du simple au double ! Perçue comme une injustice (et non comme un simple problème « comptable ») ayant un fort impact sur les personnels, cette problématique dénoncée par **FO Justice CPIP** a pu être mesurée par le Directeur de l'administration pénitentiaire adjoint.

Ensuite, **FO Justice CPIP** a fait part de l'absence de concertation des équipes du SPIP Bordeaux MO, qui engendre un décalage avec les problématiques rencontrées par le public et parfois même en contradiction avec le principe RBR !

Quelques exemples ont dû être donnés pour mieux éclairer les débats : il s'agit notamment de l'intervention de l'ARCA dans les locaux du SPIP pour y dispenser des soins aux PPSMJ ou des actions collectives ne répondant au traitement d'aucun besoin criminogène et qui d'ailleurs, pour certaines d'entre elles, sont déjà organisées dans la communauté, au bénéfice de tout citoyen ...

Afin que les propos des représentants de **FO Justice CPIP** ne soient pas caricaturés, il a été nécessaire de préciser l'intérêt que peuvent représenter les actions collectives par le SPIP, dès lors qu'elles peuvent permettre l'évolution de facteurs de risques dynamiques. Mais, là encore, les ressources humaines mises au service de dispositifs d'une « probation récréative » désespère un bon nombre de personnels.

Les situations objectives décrites ce jour ont sans doute permis, à celles et ceux qui le souhaitaient, de comprendre la mauvaise dynamique dans lequel le SPIP 33 s'est engagé depuis plusieurs années. Nul doute que la mission d'accompagnement saura redresser la barre !

